

Le projet est adopté par 444 voix contre 19.  
La séance est levée.

## Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

Les quatre sections de l'institut se sont réunies hier à une heure, au Palais des Beaux-Arts, pour prononcer leur jugement sur les œuvres des peintres logistes concourant pour le grand prix de Rome.

Le sujet est la mort tragique du tyran Timophane racontée par Plutarque.

Les jeunes artistes ont rivalisé d'énergie dans la manière d'exprimer la fougue des deux meurtriers et dans l'horreur de la scène qui saisit Timoléon, frère de la victime et instigateur de cette exécution méritée, dit Plutarque, par la cruauté du tyran.

Le premier grand prix a été adjugé à M. Léon-François Comerre, né à Tréhon en 1850, élève de Cabanel et Colas, boursier du département du Nord et élève des écoles académiques de Lille. L'Académie a exprimé toute sa satisfaction pour l'ensemble du concours.

Il est certain maintenant que notre récolte en blé sera bien au-dessus de la moyenne, et qu'il nous restera un stock assez considérable pour l'exportation. Le seigle ne donne pas des résultats aussi avantageux. On sait que les froids terribles lui avaient fait subir des avaries. Les avoines d'hiver donneront un bon rendement; mais il n'en sera point ainsi des avoines de mars qui ont eu beaucoup à souffrir de la sécheresse et de la chaleur.

Pourtant les dernières pluies leur ont fait grand bien et surtout leur ont permis d'allonger leur tiges.

L'orge laisse à désirer; les sarrasins et les maïs, ainsi que ce que l'on appelle improprement les légumes secs, sont à peu près compromis faute de pluie. En général, les céréales donnent peu de pailles, ce qui réduira la production du fumier.

Sur presque tout le territoire, le fourrage a manqué. La première coupe n'a donné qu'une demi récolte. Si la sécheresse et la chaleur continuent, le déficit ne pourra être compensé par le regain.

La moisson est en avance de quinze jours à trois semaines, ce qui n'est point à dédaigner lorsque nos greniers sont vides.

Dans le Midi, la coupe des blés et leur dépicage dans l'aire sont à peu près terminés.

Un cruel événement est arrivé il y a quelques jours dans une usine à Sous-le-Bois. Un homme a été brûlé vif dans une chaudière à vapeur, dans les circonstances suivantes :

Lundi matin dit, la *Feuille d'annonces*, de Maubeuge, MM. Michaux frères, industriels à Louvroil, envoyaient deux de leurs ouvriers chaudronniers en fer, Jules Halland et Louis Laurent, dit Larzile, pour réparer un générateur dans un laminoir à Sous-le-Bois.

On sait que les machines à vapeur des laminoirs sont ordinairement d'une très grande puissance et qu'une seule chaudière ne suffit pas à les actionner; il existe donc plusieurs chaudières d'où la vapeur s'échappe, au moyen d'un tuyau de raccord.

Après avoir travaillé toute la matinée, puis dîné, Halland s'introduisit dans le tube bouilleur et Laurent dans la chaudière.

Ils y étaient à peine que la vapeur provenant des autres chaudières voisines,

laquelle se trouvait en abondance et fortement pressée dans le tuyau collecteur, se répandit subitement et arriva comme la foudre dans la chaudière non mise à feu, à l'intérieur de laquelle les ouvriers travaillaient.

Laurent se précipita aussi vite qu'il le put vers le trou d'homme par où il sortit éperdu, affolé, pour aller se jeter dans un bac à eau fraîche de puddler qui se trouve à côté; mais il était horriblement brûlé et demandait comme une grâce à ceux qui l'entouraient, qu'on le fit mourir de suite, ses souffrances étant effroyables et son état désespéré. Ce malheureux était littéralement cuit, à ce point que les chairs se détachaient. Néanmoins, et en raison de sa constitution robuste, il a encore vécu trente heures dans cette affreuse position.

L'infortuné Laurent habitait Maubeuge et ses funérailles ont eu lieu ici jeudi matin. Il laisse une veuve sans ressource et une petite fille de 9 à 10 ans.

Quant à l'autre ouvrier, Halland, il a pu échapper sain et sauf, car l'entrée de la vapeur ayant eu lieu d'abord par la chaudière, aussitôt qu'il ressentit la chaleur, il se précipita par le trou d'homme du bouilleur, avant que la vapeur eut fait irruption dans ce tube.

On ne sait pas qui a pu faire tourner le volant de soupape du générateur pour ouvrir cette soupape et occasionner ainsi un si grand malheur; il semble presque que ce ne soit pas une main distraite, car il a fallu pour cela déployer une assez grande force. Une enquête est ouverte et il faut espérer qu'on saura la vérité sur ce cruel accident.

**Tribunal correctionnel de Lille.** — J. Prevost, dit Debuquooy, de Roncq, mettait pour la première fois un chapeau neuf le 25 mai, jour de la Pentecôte. Le soir, il était dans le cabaret du *Mercu*. J. Dumortier survint : « Ton chapeau est magafin », dit-il, mais voyons s'il est solide, et, au même instant, il porta un vigoureux coup de poing sur le chapeau. Une dispute s'en suivit, puis on sortit pour vider l'affaire. Au premier choc, Dumortier fut renversé. Prevost eut le tort de lui porter deux coups de pied qui lui ont brisé la jambe. Dumortier n'est pas encore guéri. — Deux mois et 100 fr. d'amende à Prevost.

**Etat-civil de Roubaix.** — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 26 juillet. — Léonie Richeter, rue de l'Époule. — Angèle Boutry, cité St-Joseph. — Suzanne Dhondt, rue des 7 Ponts. — Hélène Tristant, rue de Fontenoy. — Gustave Delbrouck, rue de l'Espérance.

**NAISSANCES DU 27.** — Louis Malfait, rue des Longues-Haies. — Silvie Derume, rue des Longues-Haies. — Léocadie Suranlyn, rue de l'Hommelet. — Louis Adyns, boulevard de Metz. — Léopold Noppe, rue des Récollets. — Jeanne Picard, rue des Arts. — Victor Cattelain, rue de l'Époule. — Charles Landrieu, rue Latérale. — Joséphine Bourgois, rue de Jacquart. — Zoé Gaudfroy, rue de la Fosse-aux-Chênes. — Marie Delmatte, rue de l'Hommelet. — Joseph Devos, rue du nouveau Monde.

Léopold Noppe, rue des Récollets. — Jeanne Picard, rue des Arts. — Victor Cattelain, rue de l'Époule. — Charles Landrieu, rue Latérale. — Joséphine Bourgois, rue de Jacquart. — Zoé Gaudfroy, rue de la Fosse-aux-Chênes. — Marie Delmatte, rue de l'Hommelet. — Joseph Devos, rue du Nouveau-Monde.

**Du 28.** — Augustine Comblez, chemin des Loups. — Estelle Dardenne, rue de l'Alouette. — Alfred Vermandere, au Pile. — Marguerite Meurissé, au Pile. — Pierre Leclercq, rue du Curé. — Sophie Cattel, rue de l'Époule.

**DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 26 juillet.** — Juliette Descamps, 1 mois, rue de la Redoute. — Florina Léonard, 3 ans, au Pile. — Adèle Gobert, 8 mois, rue de la Guinguette. — Juliette Coqu, 24 ans, ménagère, rue du Grand-Chemin. — Eugénie Song, 3 mois, rue des Longues-Haies. — Philomène Minne, 1 an, rue de l'Hommelet. — Palmyre Leveau, 11 mois, rue des Longues-Haies. — Florimond Dujardin, 1 mois, à la Potennerie.

A cette accumulation de questions, qui avaient, à mon insu, toute la violence d'une intimidation, le pauvre homme ne répondait que par ces mots douloureusement répétés :

— Mon Dieu !... mon Dieu !... je vous en supplie... laissez-moi ma fille !

Mais j'étais féroce, rien ne pouvait m'attendrir.

— Veuillez nous répondre nettement, monsieur Tackereet; je ne suis pas, je l'avoue, disposé à me payer de sentimentalités respectables, mais inopportunes.

— Et vous êtes cruel, monsieur... ma fille n'est-elle pas heureuse ainsi ?

— Miss Evelina est-elle issue de votre mariage avec feu mistress Tackereet ?

— Non... bégaya-t-il.

— Alors vous l'avez adoptée ?

— Oui.

— Où cela ?

— A New-York.

— En quelle année ?

— En 1849.

— L'année de l'épidémie typhoïde ?

— Oui... hélas !

M. Tackereet frissonna, et les mains jointes :

— Par pitié, monsieur, ne me forcez pas à revenir sur des souvenirs très amers, sur le brisement de ma vie.

— Je le déplore, monsieur; et pourtant il faut rappeler votre courage et nous éclairer sur cette invraisemblable histoire, dont l'obscurité doit être à jamais dissipée.

M. Tackereet poussa un soupir pro-

**Du 27.** — Pierre Libbrecht, 32 ans, tisserand, rue de Tourcoing. — Marie Senteaire, 74 ans, propriétaire, rue des Champs. — Richard Lefebvre, 76 ans, tisserand, rue du Pile. — Jules Vampoybiouck, 5 mois, au Cul de Four. — Malhilde Allemoesch, 7 ans, rue des Anges. — Léon Pottier, 2 ans, au Fontenoy. — Théodore Dhaye, 3 jours, rue de Lannoy. — Jules Verroust, 6 mois, au Pile. — Léonie Dholander, 6 mois, au Pile. — Angèle Clermont, 11 mois, rue des Longues-Haies. — J.-B. Nys, 3 mois, rue Decréme.

**Du 28.** — J.-B. Dhaye, 10 jours, rue de Lannoy. — Marie Lenard, 1 mois, rue des Longues-Haies. — Alphonse Lecomte, 2 mois, rue des Arts. — Louise Verkinde, 6 jours, rue Bernard. — Virginie Devienne, 74 ans, propriétaire, rue des Longues-Haies.

**MARIAGES DU 27 juillet.** — Emile Debette, 25 ans, ébéniste, et Marie Carotte, 21 ans, piqurière. — Charles Vermeulen, 32 ans, journalier, et Caroline Bauduin, 41 ans, dévideuse. — Pierre Tybaert, 24 ans, cordonnier, et Philomène Delcu, 20 ans, tisserande. — Remi Schwezic, militaire pensionné, et Elisa Leplat, 32 ans, bobineuse. — Louis Potié, 20 ans, tailleur d'habits, et Anna Dejode, 23 ans, sègneuse. — Henri Lambrecq, 34 ans, briquetier, et Léopoldine Quenneville, 35 ans, tisserande. — Florimond Desquien, 28 ans, trieur de laines, et Joséphine Decoyer, 27 ans, bobineuse.

## CONVOI FUNÈBRE

Les amis et connaissances de la famille DILLIES, qui, par oubli, n'aurait pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame VIRGINIE DEVIENNE, veuve de Monsieur PIERRRE-FRANÇOIS DILLIES, décédée à Roubaix, le 29 juillet 1874 dans sa soixante-quatrième année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et d'assister à la messe de convoi qui sera célébrée le vendredi 31 juillet 1874, à neuf heures, aux vigiles le même jour, à 4 heures et au convoi et service solennel qui auront lieu le samedi 1<sup>er</sup> août 1874, à dix heures, en l'Eglise Sainte-Elisabeth.

L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Longues-Haies.

## OBIT SOLENNEL

Un obit solennel anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Saint-Martin, le jeudi 30 juillet 1874, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame CLÉMENTINE LAURE-MARIE WATTINE, épouse de Monsieur AUGUSTE WATTINE, décédée à Roubaix, le 16 juillet 1873, dans sa 26<sup>e</sup> année.

La famille prie les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

## Caisse d'épargne de Roubaix

Bulletin de la séance du 26 juillet 1874.  
Sommes versées par 140 déposants, dont 32 nouveaux, Fr. 22,426.  
32 demandes en remboursement, 43,353.10  
Les opérations du mois de juillet sont suivies par MM. Eloy-Foulemont et Victor Defrenne, directeurs.

## Conseil municipal de Roubaix

Suite de la séance du samedi 25 juillet 1874.  
Pétition des directeurs des écoles chrétiennes.

M. Godefroy, rapporteur de la commission, prime comme suit :

Messieurs, Les traitements des Frères de la doctrine chrétienne, d'abord de 600 francs furent portés à 700 francs en 1855, vu la cherté des subsistances.

Le prix des choses nécessaires à la vie s'étant accru depuis cette époque, nous vous avons demandé dans la séance du 18 avril 1874, une nouvelle augmentation, mais en tenant compte des titres universitaires des instituteurs; et les traitements des Frères pourvus du brevet élémentaire furent élevés à 1,000 fr.

fond et reprit à voix presque basse :

— J'étais de passage à New-York, cette année terrible, bien forcément, avec ma femme et ma petite fille. Nous retournions, après un long voyage en Europe, dans la Virginie que j'habitais. La maladie nous atteignit, m'enleva ma pauvre chère enfant et faillit aussi me prendre ma femme. Mistress Tackereet, jeune et forte, conserva la vie toutefois, mais sa raison resta profondément troublée. Elle demandait sans cesse sa fille, son Evelina. Que répondre?... des prétextes, des atermoiements. Le médecin me conseilla de l'emmenner au plus vite, mais elle ne voulait pas entendre parler de départ sans son enfant. Dans sa raison vacillante, il se faisait parfois des lueurs terribles. Elle entrevoyait la vérité, m'accablait de questions désolantes, et la réaction arrivait ensuite, elle pleurait silencieusement des journées entières.

Ce fut dans un de ces instants d'accablement que je la décidai à partir. Je fis les préparatifs et le jour même où nous devions effectuer ce voyage tant retardé, je vis ma femme entrer violemment dans la chambre où je fermais des malles. Elle était pâle, sanglotante et tenait serrée dans ses bras une petite fille effrayée qui jetait des cris perçants.

Ici, miss Evelina interrompit M. Tackereet :

— Je me souviens, dit-elle, que cette dame, que je ne connaissais pas, m'avait prise et voulait m'emporter en m'embrassant, en m'appelant « son ange, sa

Nous espérons, par cette mesure, disions-nous dans notre rapport, appeler dans notre ville des Frères possédant ce même diplôme et nous donnant ainsi les garanties sérieuses de capacité que nous recherchons.

Il y avait à cette époque sept Frères munis de brevets. Nous avons fait demander de nouveaux renseignements; le directeur nous a répondu que, sur les 51 Frères présents, sept font valoir leur brevet. Ces mots font valoir laissent supposer que d'autres Frères brevetés ne veulent pas ou ne peuvent pas bénéficier de leurs diplômes; nous le regrettons.

Nous tenons essentiellement à la possession du brevet élémentaire; et, si vingt Frères seulement en étaient pourvus, nous vous proposerions d'accorder immédiatement à ces 20 instituteurs, des traitements de 1,000 fr.

Les Frères, nous ne le pensons pas, n'ont pu reculer devant les épreuves probatoires; pourquoy, étant dans le besoin et ayant un moyen facile de sortir d'une position difficile, sont-ils restés inactifs? Les brevets des 44 Frères qui ne touchent maintenant que 700 fr. eussent fait bénéficier la caisse de l'institution d'une somme de 8,800 fr., somme qui permettrait aujourd'hui de payer les dettes et d'acheter les objets nécessaires.

Nous ne sommes pas d'avis que ces dettes soient acquittées par la caisse municipale, on pourrait voir dans cette façon d'agir un moyen détourné d'augmenter d'autorité privée des traitements fixés par le Conseil, et nous ne pensons pas devoir entrer dans une voie aussi périlleuse.

Nous vous proposons donc, Messieurs, d'engager les Frères à nous présenter tous le brevet élémentaire.

Roubaix, le 25 juin 1874.

Signé : G. GODEFROY, CH. DAUDET, L. BARBOTIN, CH. JUNKER.

M. Scrépel-Roussel. Les Frères de la doctrine chrétienne, vous exposez, Messieurs, la gêne cruelle dans laquelle ils se trouvent, et vous demandent 5,000 fr. pour solder leurs dettes arriérées, etc....

M. C. Godefroy. Je vous demande pardon, Monsieur Scrépel, les Frères ne demandent pas qu'on leur paie des dettes.

Le directeur de l'école du Moulin, un des signataires de la demande d'augmentation, m'a déclaré que leur intention n'était pas de demander qu'on paie leurs arriérés: ils ont parlé de ces arriérés pour prouver l'utilité d'être augmentés, mais non pour que le Conseil les leur paie. Ces Messieurs ont bien senti qu'une pareille demande n'avait aucune chance d'être accueillie.

M. Scrépel-Roussel. C'est étrange, j'avais compris que non-seulement ils réclamaient pour le présent, mais qu'ils demandaient pour couvrir le passé. S'ils ne l'ont pas fait, c'est par délicatesse.

Avant tout, nous devons donner aux Frères ce qu'il leur faut pour vivre, même en communautaires. Il faut la justice: on donne pour raison que la plupart des Frères ne sont pas pourvus de brevet; mais on donne souvent 1,300 fr. à des instituteurs laïques qui n'ont pas non plus leur brevet.

M. C. Godefroy. Je ne connais pas d'instituteurs laïques subventionnés par la ville, et qui ne possèdent pas leur diplôme: je prie M. l'adjoint de nous les nommer.

M. Scrépel-Roussel. Ce n'est pas à Roubaix. Vous dites que votre objectif, en n'augmentant que le traitement des Frères qui ont leur diplôme, est d'attirer dans nos écoles le plus possible de Frères diplômés. C'est bien! Je suis partisan de cela, mais faut apprendre l'a b c aux enfants, il ne faut pas de diplôme; on n'en a pas besoin pour les premières classes.

Les résultats acquis par les Frères sont satisfaisants: ils ont obtenu des succès aux concours généraux qui ont eu lieu des écoles de France; l'opinion générale à Roubaix est que les classes des Frères sont bien dirigées.

Eh bien! les Frères viennent vous dire: « Avec nos appointements, nous faisons des dettes, nous n'avons plus de linge, nous ne pouvons nous donner qu'une nourriture insuffisante; nous vous demandons le nécessaire pour équilibrer nos budgets. » Donnons aux Frères directeurs, dont le poste est plus

file, son trésor... » et moi je criais: « Maman! maman! » Mais ma mère était morte le matin... et je croyais qu'elle dormait toujours.

Oui, reprit le savant en raffermissant sa voix, dans la maison même que nous habitons pendant notre passage à New-York, une grand-mère, une jeune mère venaient successivement de mourir, et la petite orpheline, dont personne ne s'occupait, pleurait de peur et d'abandon dans l'escalier désert où ma femme venait de la rencontrer. Crut-elle véritablement revoir son Evelina? Songea-t-elle seulement à se donner la satisfaction de la maternité? Je ne sais. Toujours est-il qu'elle ne voulut plus quitter l'enfant, qui, faible, jolie, intelligente, se serra bientôt contre nous avec confiance.

Après avoir épuisé le raisonnement et les prières, je compris enfin que la Providence avait peut-être des vues mystérieuses en amenant ce rapprochement inattendu. J'allai — tremblant de réussir — à la recherche des parents ou des alliés de l'orpheline. Je n'en découvris pas. Des voisins m'apprent qu'elle se nommait Ellen Blakson; que sa mère, veuve d'un officier de marine et sans fortune, n'avait d'autre famille à New-York que l'aïeule abattue la première par le fléau, et l'aïeul mort l'année précédente.

important, les appointements que nous donnons aux Directeurs des écoles laïques.

M. Godefroy. La commission offre aux Frères un excellent moyen d'augmenter leurs appointements. Elle leur dit: Prenez vos diplômes, vos brevets élémentaires, et nous vous augmentons chacun de 300 francs.

Si 20 Frères venaient demain présenter ces brevets, qui, vous le savez Messieurs, sont bien faciles à obtenir, ce serait une augmentation annuelle de 6,000 fr. pour la communauté.

M. Motte-Bossut. Traitez les directeurs des écoles de frères comme vous traitez les directeurs des écoles laïques.

M. P. Richard. Ils n'ont pas de famille; ils n'ont pas les mêmes besoins.

M. Motte-Bossut. Les jeunes adjoints que vous payez 1,300 fr. n'ont pas de famille non plus.

M. Daudet. Ils peuvent en avoir, puis-ils n'ont pas fait vous de célibat, et ils ne vivent pas en communautaires.

M. Scrépel-Roussel. Les Frères vous prouvent que, même en communautaires, ils ne peuvent vivre avec 700 fr.; qu'ils ont 5,000 fr. de dettes, qu'ils ne peuvent changer de linge; qu'ils ont des besoins urgents. N'accordez pas d'augmentation à ceux qui n'ont pas de brevet, mais augmentez les directeurs; qu'ils jouissent des mêmes avantages que les directeurs des écoles laïques.

M. P. Richard. Mais on donne aux Frères les moyens de se faire augmenter tous: que n'en profitent-ils? Le brevet, est pour nous une preuve de capacité; voilà pourquoi la commission des Ecoles y tient, nous devons l'approuver. C'est aux Frères de profiter de ce moyen bien simple, bien facile d'augmenter leurs appointements.

M. Motte-Bossut. Je demande que les Frères diplômés reçoivent les appointements que nous donnons aux directeurs laïques et aux adjoints diplômés: de cette manière, ils pourront aider les autres, faire la charité aux Frères malheureux, venir en aide à leur famille morale.

M. L. Watine-Wattinne propose d'accorder aux Frères directeurs le même traitement qu'à M. Faidherbe.

M. Daudet. Vous demandez une augmentation pour trois ou quatre directeurs; mais la Commission va au-delà de vos demandes, puisqu'elle veut augmenter tous les Frères qui ont des brevets. Pour ma part, si demain on me disait que 25 Frères ont obtenu leur diplôme, je serais prêt à voter 1,600 francs et 1,200 fr. d'appointements pour eux: la communauté en retirerait un avantage trois fois plus grand que ce que vous proposez aujourd'hui.

Mais nous tenons au brevet élémentaire, qui est pour nous une garantie de capacité, et cette garantie, notre devoir de parents et de membres de la commission des Ecoles nous commande de l'exiger et de l'exiger rigoureusement.

On nous a dit qu'il n'est pas utile d'avoir son diplôme pour apprendre à lire aux enfants. Je n'admets pas ce raisonnement.

L'instruction est généralement l'indice d'une certaine éducation; à ce point de vue, nous devons tenir au diplôme; ensuite il faut cependant qu'on donne à ces enfants des instituteurs qui sachent parler le français, sinon, les enfants conserveront jusque dans les cours supérieurs les locutions vicieuses dont ils n'auront pas été corrigés dans les bas cours.

M. Motte-Bossut. Les Frères ne peuvent pas, d'un jour à l'autre, se munir de leur brevet: en attendant, faisons de la justice distributive. Donnons aux Frères Directeurs ce que nous donnons aux Directeurs de nos écoles laïques.

M. Delplanque. Puisque vous voulez augmenter les Frères quand 20 d'entre eux auront leur diplôme, augmentez tout de suite les 7 qui en sont pourvus.

M. Daudet. Les 7 Frères diplômés ont été augmentés: ils ont 200 fr. de plus que les autres. En outre, le moyen proposé par M. Delplanque n'amènerait pas le résultat que la Commission désire obtenir; au contraire, pour engager un grand nombre de Frères à se munir du brevet élémentaire, la Commission des écoles leur dit: quand vous serez diplômés, nous engagerons le Conseil à porter les traitements à 1,000 fr.

M. Delplanque. Il ne faut pas de diplôme pour diriger les classes inférieures.

M. Daudet. C'est une grande erreur qui paraît être partagée par plusieurs membres du Conseil, et que je tiens à combattre: il faut savoir le plus pour enseigner le moins, il faut que le professeur parle correctement la langue qu'il enseigne, et il est difficile que celui qui ne possède pas les maîtres exigés pour le brevet élémentaire, soit dans ces conditions. C'est pour ce motif que nous tenons au diplôme.

M. Scrépel-Roussel. Mais enfin, qu'on ait ou non un brevet, il faut manger; si vous augmentez chaque Frère de 100 fr., croyez-vous qu'ils en feront un mauvais usage; non, vous ne leur donneriez encore que le nécessaire, de quoi payer aux besoins les plus impérieux: On sait que tout est plus cher à Roubaix que partout ailleurs.

M. Motte-Bossut. La main d'œuvre nous coûte à Roubaix 20 0/0 de plus qu'à Tourcoing, c'est parce que la vie est ici beaucoup plus chère.

M. Ch. Junker. La proposition de la commission des écoles permet aux frères de se faire à Roubaix une position bien supérieure à celle qui leur est faite partout ailleurs.

Je demande que l'administration s'informe de ce que l'on paie aux frères dans des villes comme la nôtre; et, si dans une seule ville, on paie plus qu'ici, je trouve qu'il y a qu'on renvoie la question à un nouveau mandat de la commission des écoles.

M. Scrépel-Roussel. La position des Frères est très-intéressante.

M. Daudet. La position des Frères est très-intéressante, oui; mais ce qui est tout aussi intéressant, c'est l'instruction et l'éducation de nos enfants: nos concitoyens et l'intérêt de notre ville recommandent la question à votre sollicitude. Nous ne le parti-pris de chercher, par tous les moyens,

(A suivre)